



L'essentiel filières

#20 • JUILLET 2021

A LA UNE

En 2021 la mission filière fait sa mue. En début d'année elle a changé de nom en devenant viséO. Cette nouvelle identité a été motivé par la volonté de donner **plus de visibilité aux travaux que La fédération réalise dans le cadre des filières, marketant l'offre de service qu'elle vous propose.** Ce nouveau nom traduit l'ambition des travaux menés par la commission filières, celle de fédérer les entreprises adhérentes autour de l'innovation et du partage d'expériences pour défricher, structurer et développer les filières inclusives de demain. Depuis le début de l'année cette nouvelle identité chapeaute les différents travaux et supports consacrés aux filières : **les rencontres thématiques, les ateliers de travail, webinaires, décryptages et ce nouveau fil d'actualité.**

Parallèlement l'équipe ViséO s'est renforcée en mars avec l'arrivée de deux nouvelles chargées de développement filière inclusives : Laurie ACHDDOU et Margaux BENOIST pour accompagner le développement de nouvelles filières à fort potentiel. Leurs missions permettent d'organiser une montée en puissance de l'insertion dans les secteurs de l'alimentaire, de la mobilité et du transport, de logistique durable, des services de proximité aux entreprises, du numérique et des services à la personne.



Ces recrutements ont été possibles grâce au dossier Crescendo porté par la fédération dans le cadre du FDI 2020, qui porte l'ambition de 6 900 emplois en insertion dans les Ei au travers en développant de nouvelles filières, en accélérant l'émergence de projets autour des déchets du bâtiment ou du réemploi et en développant les territoires d'inclusion.

Au deuxième trimestre 2021 l'action de ViséO s'est concentrée sur le lancement des dynamiques de crescendo filières avec, dans un premier temps, d'un travail de repérage et d'entretien avec les entreprises intéressées et concernées par les différentes filières. Dans un deuxième temps, ce travail de repérage a amené pour les nouvelles filières à la publication de fiches de décryptage, pour mieux comprendre les enjeux et cadrer les travaux et au lancement des premiers groupes de travail et webinaires. En parallèle le travail de repérage sur les déchets du bâtiment a conduit au recrutement d'un consultant pour accompagner collectivement l'accélération des projets.

Soutenu par



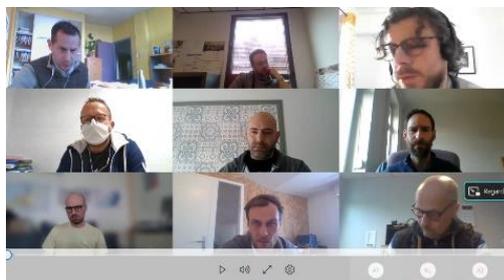
Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle



Ce projet est cofinancé par
le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020

DU CÔTÉ DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION

Filière Economie circulaire | Lancement de travaux autour des déchets du bâtiment



Après une série de trois webinaires dédiés aux déchets du bâtiment, la fédération a travaillé à la mise en place d'ateliers de travail animés, par un expert de ces sujets, avec l'objectif de défricher deux solutions techniques :

- la structuration d'une offre de déchetteries professionnelles associant une offre de réemploi/matériaux ;
- la structuration d'une offre de collecte sur chantier associée à une offre globale de service, de logistique et de réemploi.

Une première réunion de cadrage a eu lieu le 22 avril suivie d'une seconde , le 8 juillet, en visio en présence du consultant

Filière Paysage | Rapprochement avec l'UNEP



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Le 9 mars dernier, la fédération a rencontré le Président et le Secrétaire général et différents responsables de commissions thématiques de l'UNEP, pour échanger sur l'adhésion des Ei à l'UNEP et le développement de passerelles entre Ei et entreprises du paysage. La fédération et l'UNEP se sont engagées à travailler collectivement à la sensibilisation des entreprises du paysage au modèle de l'entreprise d'insertion et à la mise en place d'une convention cadre de partenariat.

Filière Alimentation | Lancement de deux groupes de travail sur les thématiques du circuit court alimentaire et la sortie de crise et l'adaptation du secteur

La filière alimentaire relève de nombreux enjeux quant à son évolution économique, écologique et sociale. Les **43 entreprises d'insertion adhérentes** à la fédération sur cette filière se développent en s'appuyant sur les **principes du développement durable**. Elles sont répertoriées dans trois secteurs : **Agriculture, Agro-alimentaire et Restauration, Restauration collective, Traiteur.**

Après avoir conduit une série d'**entretiens individuels** avec de nombreux chefs d'entreprise adhérentes, pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins, la fédération lance deux groupes de travail sur les **enjeux clés pour les Ei du secteur**, mi-juillet. L'un fera un focus sur la **construction d'une filière alimentaire au vertical** et la recherche des acteurs clés sur son territoire et l'autre concernera la **reprise d'activité** pour le secteur de la restauration et l'agro-alimentaire.

Soutenu par

Filière Mobilité | Réflexion sur les innovations du secteur et lancement d'un groupe de travail sur le vélo

Supporter un transport de marchandises en pleine mutation (boom du e-commerce, ubérisation...) et gérer les problématiques liées à la mobilité des personnes sont des enjeux cruciaux pour les prochaines années sur les territoires. Les modes de transport sont repensés de façon plus vertueuse, accessible et efficace.

Constituer une filière sur ce sujet a nécessité de se baser sur un important travail de veille stratégique et des entretiens avec des adhérents. Grâce à cela, nous avons pu répertorier les différentes activités existantes dans le transport et la logistique de proximité, ainsi que sur le créneau de la gestion et maintenance des mobilités individuelles et collectives. Une trentaine d'adhérents sont aujourd'hui concernés par la mobilité dans leur cœur d'activité : transports routiers, entreposage, mécanique..., dont certains engagés dans des démarches innovantes afin de répondre aux besoins du territoire. Nous souhaitons notamment pouvoir échanger sur ces pratiques émergentes et s'intéresser aux nouvelles activités qui génèrent de l'emploi en insertion. Dès la rentrée, il s'agira de présenter plusieurs initiatives autour du vélo : maintenance, promotion auprès des entreprises, réemploi, cyclo logistique....

Filière Numérique | Lancement d'un groupe de travail sur les enjeux du secteur



Le secteur du numérique est très **porteur et qualifiant** pour les salariés en parcours d'insertion. Si les entreprises existantes sont encore peu nombreuses, elles sont souvent expertes de leur secteur et portées vers l'innovation. Afin de dynamiser la filière, un premier groupe de travail a eu lieu le **6 mai dernier**. On répertorie aujourd'hui **10 entreprises d'insertion adhérentes** sur le territoire.

Les participants du groupe de travail ont pu échanger sur leurs enjeux respectifs, notamment sur leurs techniques de réponses aux **appels d'offres, leurs communications et argumentaires et leurs savoir-faire**.

A l'issue de cette réunion, les entreprises présentes ont décidé de se mobiliser **pour travailler à des réponses collectives sur ces enjeux**. Sur les questions de la formation, du modèle économique, de la valorisation et différenciation de leur offre, par exemple.

Il a été décidé d'une rencontre **bimestrielle** en distanciel avec l'objectif que chacun travaille, pour la prochaine réunion, sur plusieurs sujets.

Filière Propreté | Groupe de travail du 22 avril 2021 en visio-conférence



Après le dernier groupe de travail de décembre 2020, nous avons retrouvé les adhérents en avril pour définir des axes d'actions sur l'année. Il a été retenu de garder un modèle de groupes de travail réguliers thématiques, à la carte, selon les enjeux partagés et identifiés lors d'entretiens.

L'objectif est de travailler de manière collaborative sur le modèle de l'entreprise d'insertion de la propreté et sa communication, en s'appuyant sur des pratiques innovantes, des difficultés rencontrées, et des interventions de consultants externes, notamment pour aborder la stratégie de développement de l'offre, la prospection...

Filière Services aux entreprises | Lancement d'un groupe de travail sur les enjeux des conciergeries

L'intérêt de la constitution d'une filière Services aux entreprises est d'analyser le potentiel de nouvelles prestations de services, souvent cumulables en réponse aux besoins des clients et aux métiers en insertion. Le travail actuel autour de cette filière très large (des fonctions support aux entreprises et salariés à la production à la sous-traitance industrielle) est de répertorier et regrouper les activités à fort potentiel économique.

Certaines activités intéressent des adhérents différents, qui sont attirés par l'extension des métiers à plus-value en insertion sur leur territoire. C'est le cas des conciergeries, sujet de notre premier groupe de travail du 15 juin qui a réuni 10 participants, porteurs de projets et dirigeants, et permis d'identifier certaines clés du développement du modèle de conciergerie en Ei.

Groupes inclusifs | Lancement d'un groupe de travail dédié aux groupes et ensembliers inclusifs

Entreprise d'insertion, entreprises adaptées, deux modèles d'entrepreneuriat différents, qui répondent à des problématiques distinctes, avec un cadre qui leur est propre, mais qui poursuivent un objectif commun : l'inclusion. Cette finalité commune a amené de plus en plus d'Ei à se rapprocher et à travailler avec les entreprises du secteur adapté, mais aussi à se rassembler, que ce soit au sein d'ensemblers, de groupements ou de holding inclusives.

Convaincu que ces modèles de groupements inclusifs, avec les complémentarités qu'ils permettent, peuvent être une force pour assurer le développement des structures et favoriser la création d'emplois et de nouveaux parcours, plusieurs entreprises d'insertion, impliquées dans ces dynamiques, ont souhaité lancer une dynamique de filière. Elles se sont réunies le 16 mars dernier pour lancer les travaux. Trois pistes de travail ont été définies : le plaidoyer, l'échange de pratiques et la recherche de synergies entre les différents modèles.



La filière textile : confrontée en 2020, avec la crise sanitaire, à l'arrêt des centres de tri et à la fermeture des frontières et des boutiques ainsi qu'à des difficultés plus structurelles, la filière repart progressivement en 2021. Contrairement au premier confinement, les centres de tri ont pu cette année maintenir leur activité. La situation a cependant été plus compliquée du côté des débouchés.

Pour les débouchés à l'export, si certains marchés, notamment africains, ont commencé à réouvrir on n'est pas encore revenu à la configuration d'avant COVID. Pour les débouchés via le réemploi, sur le marché français, la réalité a été plus contrastée, avec des injonctions contradictoires de la part des autorités, certains territoires autorisant l'ouverture des boutiques et d'autres non, pendant le dernier confinement.

En ce qui concerne les difficultés plus structurelles, la situation se détend un peu, avec la mise en place de nouveaux barèmes par RE-fashion, en début d'année, qui donnent un peu plus de perspectives pour la filière, notamment pour développer de nouveaux débouchés sur le recyclage.

L'enjeu pour les prochains mois devrait, porter sur les discussions relatives au prochain agrément de l'éco-organisme, prévu fin 2022.



Les filières Emballage et Papier graphique : peu d'actualité sur la filière ces derniers mois, mais le deuxième semestre devrait être bien chargé avec la perspective de la fin des agréments des éco-organismes au 31/12/2022. Le ministère de l'Environnement avait proposé de procéder à un ré-agrément court (1 à 2 ans) afin d'avoir un retour d'expérience sur la collecte hors foyer et la consigne, mais il semble que les collectivités et les metteurs sur le marché n'y étaient pas favorables.

Les prochains mois devraient faire l'objet de nombreuses discussions autour de la renégociation de l'agrément avec des sujets complexes comme la consigne, la collecte hors foyer, les soutiens, les recettes de vente...

Soutenu par



La filière DEEE : la filière D3E a connu un très bon début d'année avec des volumes collectés, traités et réemployés supérieur à ceux de 2019.

Elle doit par ailleurs engager des changements organisationnels, en matière de réglementation ADR en raison des batteries et piles au lithium contenus dans les petits appareils en mélange (PAM).

Les enjeux à venir à court terme pour cette filière, qui servira très certainement de référence pour les suivantes, sont la rédaction des décrets relatifs aux fonds réemploi et réparation, qui doivent être effectifs au 01/01/2022 et du cahier des charges d'agrément et leur mise en application pour une sélection des éco-organismes au 01/01/2022.

Certains éco-organismes (Ecosystem et PV CYCLE) ont lancé leur consultation sur la logistique et le traitement respectivement des D3E ménagers et de PV. Les résultats sont attendus courant septembre.



La filière bateaux de plaisance et de sport : l'APER, l'éco-organisme agréé par l'Etat, lance **du 21 juin au 30 juillet 2021**, une consultation nationale, pour sélectionner les entreprises de traitement et recyclage des déchets, qui interviendront dans le cadre de la filière REP de déconstruction et recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie

pour 2022 et 2023.

Soutenu par

FOCUS sur les nouvelles REP



REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. | Les orientations du ministère en cours de concertation

Après une publication en début d'année de l'étude de préfiguration de l'ADEME, le ministère de la Transition écologique a mené une concertation avec les acteurs de la filière en avril et mai autour d'un certain nombre d'orientations. Suite à ce travail, les services de l'Etat ont communiqué, début juillet, un projet de décret sur la filière précisant un certain nombre de points.

Le périmètre des Produits et matériaux de construction du bâtiment

Lors de l'étude de préfiguration de l'ADEME et des travaux de concertation, la définition de la notion de produits et matériaux de construction a fait l'objet de nombreux débats. Finalement, le ministère a retenu, dans le périmètre, l'ensemble des matériaux et produits, y compris de décoration, qui sont fabriqués en vue d'être incorporés, assemblés, utilisés ou installés dans des bâtiments ou sur des parcelles où ils sont construits (voirie, réseaux de distribution...). Les produits et matériaux utilisés uniquement pour la durée du chantier sont eux exclus de ce périmètre. La question des catégories de bâtiment avait elle aussi soulevée de nombreuses questions. Dans le projet de décret, l'ensemble des « bâtiments » au sens du code de la construction, y sont soumis, à l'exception des installations techniques industrielles et des installations nucléaires.

Les catégories de produits et matériaux soumis à cette REP, après de nombreuses discussions sur l'intégration ou non des déchets inertes et des terres excavées

Le ministère a tranché pour une exclusion du périmètre des terres excavées, mais il intégrerait cependant les déchets inertes. Par ailleurs l'étude de préfiguration de l'ADEME avait laissé un débat ouvert autour du périmètre des producteurs soumis à la REP, avec d'un côté les fabricants ou importateurs et de l'autre les utilisateurs de produits et matériaux notamment les maîtres d'ouvrages. Conscient que la dernière définition concernerait un très grand nombre d'acteurs notamment les particuliers réalisant des travaux de rénovation, la DGPR s'est orientée vers la première option.

Sous catégories de Produits de matériaux et agréments

Cette question a fait l'objet de nombreux échanges entre les producteurs et les services de l'Etat pour définir des sous catégories cohérentes et un périmètre d'agrément. Le projet distingue deux périmètres d'agrément distincts pour les futurs éco-organismes :

- les produits et matériaux de construction constitués majoritairement de minéraux, et équipements sanitaires et de salle d'eau en minéraux, ne contenant pas de verre ;
- les autres produits et matériaux de construction. Cette dernière catégorie est elle-même divisée en 9 sous catégories par famille de matériaux (bois, plâtre, plastique...).

Collecte séparée et reprise des déchets

Le projet du ministère prévoit la mise en place d'un tri 7 flux, c'est à dire le tri à la source des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois, de fraction minérale et de plâtre **entre eux et par rapport aux autres déchets**. Un tri à la source organisé en fonction des catégories et familles de matériaux précisées plus haut, reste cependant possible. Le texte en l'état, ouvre la possibilité également de réaliser un tri simplifié, c'est-à-dire de trier à la source les déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois et de fraction minérale en mélange. Le plâtre devra quoi qu'il en soit

Soutenu par

être collecté de manière séparée. Ce tri simplifié serait ouvert aux déchetteries des collectivités, aux distributeurs de produits et matériaux et aux structures reprenant les déchets sur les petits chantiers.

Schéma organisationnel

Au regard du texte en cours de consultation, les futurs éco-organismes auront pour mission d'élaborer, en cohérence avec les Programmes Régionaux de Prévention des Déchets (PRPGD) et en concertation avec les collectivités un maillage du territoire. Le projet de maillage devra être validé en amont de leur demande d'agrément. Le projet de décret apporte quelques précisions sur les conditions de ce maillage. Il s'organise par zones d'emplois, au regard du nombre d'habitants et du nombre d'entreprises. Le texte précise que le maillage devra garantir une distance moyenne de 10 kms entre le lieu de production de déchets et les installations de reprise. Cette distance moyenne pourra être portée à 20 kms en fonction de la densité de population et d'activité sur la zone d'emploi.

Pour constituer ce maillage et assurer le traitement des déchets, le projet du ministère s'oriente plutôt vers un système opérationnel, laissant aux éco-organismes le soin de passer des marchés pour choisir leurs opérateurs.

Du côté des éco-organismes, le Groupe Saint Gobain a fédéré 26 metteurs sur le marché d'importance (dont Schneider Electric, Hansgrohe, l'UFME) pour créer [Valobat](#), un nouvel éco-organisme pour un périmètre multi matériaux. [Valdélia](#) s'est aussi, de son côté, officiellement positionnée sur cette filière.



REP Jouets et articles de sport et de loisir, articles de bricolage et de jardinage | Des cahiers des charges en cours de validation

Prévues également pour une mise en place au 1er janvier 2022, ces trois nouvelles REP ont eu également une actualité chargée.

En avril, le ministère de la Transition écologique a consulté les parties prenantes autour des périmètres de ces filières. Le décret devrait être publié dans le courant du mois de juillet. A date, les périmètres suivants ont été prévus.

Le ministère a communiqué aux parties prenantes, début juin, les projets de cahiers des charges, pour consultation. Pour les trois filières, un schéma opérationnel est prévu avec des éco-organismes en charge directement de la collecte et du recyclage issus de produits de ces trois filières. Un soutien financier est prévu pour les collectivités, au travers d'un contrat type, pour la prise en charge des coûts relatifs à la collecte des produits usagés, collectés dans les zones de dépôts destinées aux produits pouvant être réemployés ou parmi les encombrants et également pour la collecte séparée assurée en déchetterie.

Sur ces nouvelles filières, les dispositions relatives au réemploi étaient particulièrement attendues, l'Etat ayant affiché une forte ambition sur le sujet. Les cahiers des charges communiqués sont venus apporter quelques précisions.

Ils prévoient, en premier lieu, des objectifs spécifiques sur le sujet pour les éco-organismes, distincts des objectifs classiques en termes de collecte et de traitement. Ses objectifs sont, calculés en fonction de la quantité de produits usagés ayant fait l'objet d'une opération de réemploi ou de préparation en vue de réutilisation rapportée à la quantité de produits mis sur le marché l'année précédente. Les objectifs à atteindre au bout du 1er agrément seraient ainsi compris entre 5 et 14 % selon les filières

Soutenu par

et les produits. En complément de ces objectifs, les éco-organismes devront élaborer un plan d'action spécifique visant à développer le réemploi et la réparation.

Parallèlement à ces objectifs, les textes proposées évoquent les moyens financiers dédiés au travers de la mise en place de fonds dédiés au réemploi et à la réutilisation. Les documents transmis restent à ce stade très flous, les conditions d'attribution et d'éligibilité à ces fonds n'étant pas précisées, celles-ci devant a priori être définies par les futurs éco-organismes eux-mêmes. Aucun dispositif financier tel que prévu pour les collectivités n'est pour le moment prévu pour les acteurs du réemploi dans la proposition du ministère. Ces derniers devraient cependant pouvoir bénéficier d'une reprise sans frais par les éco-organismes des déchets issus des produits concernés qu'ils n'auront pu réemployer.

Sur le plan organisationnel, la reprise se fera par le biais des collectivités locales en contrat avec les éco-organismes, des acteurs du réemploi collectant ses produits, mais également par le biais des distributeurs qui seront soumis, au premier janvier 2023, à une obligation de reprise sans frais de ces produits. Il est à noter que les cahiers des charges prévoient la mise à disposition gratuite aux acteurs du réemploi éligibles aux fonds évoqués plus haut, des produits usagés issus de cette reprise.

Pour les articles de sport et de loisir, une reprise par les clubs de sport est également prévue avec la même obligation de mise à disposition des produits aux acteurs du réemploi.

Ces cahiers des charges, bien que plus avancés que pour la REP PMCB, ne sont pas encore définitifs, ceux-ci pouvant encore faire l'objet de derniers arbitrages.

A l'heure actuelle, plusieurs éco-organismes ont manifesté leur intérêt pour ces filières. Ecologic devrait candidater à un agrément pour la filière Articles de sport de loisir, tandis que Eco-mobilier pourrait se positionner pour les articles de bricolage et de jardinage et les jouets.

Soutenu par



Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

DU CÔTÉ DE LA PRESSE



Economie circulaire

En dehors des concertations sur les nouvelles filières REP évoquées ci-dessus, l'actualité a été marquée par **la question du reconditionnement des DEEE**, secteur où l'économie sociale et solidaire est très présente. Une disposition de la proposition de loi relative à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, visant à élargir **la taxe sur la copie privée aux smartphones reconditionnés a soulevé de nombreuses discussions**, au sein du gouvernement et de la société civile. Le point d'orgue de ces discussions, s'est manifesté sous la forme de tribunes interposées dans les médias, entre le monde culturel et le collectif « sauvons l'occasion » porté par une partie des acteurs du reconditionnement. Pour en savoir plus, sur les arguments de chacun, plusieurs articles ont été publiés sur le sujet dans [le Figaro](#), [les Echos](#) ou encore [Environnement Magazine](#). Ces discussions ont mis le reconditionnement des DEEE sur le devant de la scène, une tendance qui a aujourd'hui, le vent en poupe, **avec une demande croissante des consommateurs, pour des produits plus accessibles et plus vertueux**. Marché de niche, il y a quelques années, il est aujourd'hui en fort développement avec des propositions de plus en plus nombreuses de la part de nouveaux acteurs. **Ces activités, sont-elles toutes écologiquement vertueuses ? Quel est l'impact écologique et social réel de ces activités ?** Un article complet du journal [Reporterre](#) s'est penché ces derniers mois sur la question.



En dehors de ces discussions, la question de **la consigne pour réemploi** est revenue dans l'actualité. Alors que ce sujet avait fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre de la Loi AGECE, des solutions opérationnelles commencent à voir le jour dans la grande distribution. En témoigne, le partenariat entre Carrefour et la start-up LOOP. **En 2020, Carrefour a expérimenté dans différentes enseignes de proximité de la marque la mise en place de corner « loop », proposant une trentaine de références dans des emballages réutilisables** (bouteilles en verre, boîtes en aluminium réutilisables). Une fois les produits finis, le client peut ramener ses emballages LOOP et, après les avoir déposés dans un bac prévu à cet effet et scannés un QR code via une application dédiée, bénéficier du remboursement de la consigne. Carrefour et LOOP ont embarqué aujourd'hui une cinquantaine de marques de consommation quotidienne (Nivea, Coca-Cola, Danone, Evian, Puget, Nutella, Chocapic, Ricoré, Maison Verte...). Convaincu de cette première expérimentation, le groupe Carrefour souhaite accélérer le développement de la consigne dans ces magasins, avec 10 nouveaux magasins de proximité proposant l'offre Loop d'ici fin septembre. Plusieurs articles ont été publiés à ce sujet dans [Challenges](#) et [Ecommerce Mag](#). Le [site internet de LOOP](#) apporte également quelques précisions sur le sujet.



Biodiversité

Du côté de la filière paysage, l'actualité s'est focalisée sur les démarches de labellisation qualité notamment sur le génie Ecologique. L'organisme Qualipaysage a officialisé en début d'année

Soutenu par

[le lancement de huit labels pour l'évaluation et la qualification des métiers du paysage](#). Ils concerneront huit corps de métiers : Les aménagements paysagers ; l'entretien d'aménagements paysagers ; l'élagage ; les terrains de sport ; l'arrosage ; la végétalisation du bâtiment ; les aires de jeux et le génie écologique.

De son côté l'UPGÉ et les acteurs de la filière du génie écologique ont lancé [Kalisterre](#), une qualification pour les travaux de génie écologique.



Agriculture

PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE LA PAC 2023-2027 ET REACTION DES AGRICULTEURS

Créé en 1962, la politique agricole commune de l'Union Européenne est aujourd'hui l'outil principal pour le monde agricole en matière de développement rural et d'aides directes à l'agriculture. Elle représente 40% du budget européen et est réformée tous les sept ans. Des négociations sont en cours pour la période 2021-2027. La PAC, ayant ces dernières années fait l'objet de critiques, plusieurs acteurs se battent aujourd'hui dans le cadre de ces négociations pour une PAC plus durable et plus juste.

Les négociations ont commencé par l'élaboration de Plans stratégiques nationaux (PSN PAC). Chaque Etat membre a en effet élaboré un Plan Stratégique National (PSN PAC) définissant les modalités d'interventions de la PAC à l'échelle nationale.

Pour la France, les grands arbitrages ont été présentés le 21 mai 2021, par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cinq objectifs ont été mis en avant :

- 1 - une PAC qui consolide une production qualitative ;
- 2 - une PAC qui accompagne la transition agroécologique ;
- 3 - une PAC qui investit dans l'agriculture de demain ;
- 4 - une PAC qui sort de nos dépendances ;
- 5 - une PAC tournée vers la création de valeur sur nos territoires.

L'ambition du plan stratégique national français est de faire perdurer un accompagnement pour d'avantage de souveraineté alimentaire, des systèmes d'alimentation de qualité et résilients ainsi que la pleine prise en compte des défis environnementaux et climatique.

Les discussions se poursuivent avec des spécialistes de la filière et les institutions européennes pour un dernier ajustement face au débat public et à une évaluation environnementale. Celui-ci sera envoyé à la commission européenne avant le 1er janvier 2022 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Satisfaire les attentes de chacun en matière de politique agricole n'est pas chose facile. D'après la FNSEA, si certains arbitrages vont dans le bon sens, la nouvelle PAC ne comble pas toutes les lacunes et n'est pas assez ambitieuse pour une reconquête de la souveraineté alimentaire.



Soutenu par

Les organisations membres de “Pour une autre PAC” - La Confédération paysanne, la Fnab, France Nature Environnement et WWF France - présents lors de l’arbitrage ont préféré quitter la réunion avant la fin.



De nombreux rassemblements ont eu lieu dans toute la France. Les paysans ont manifesté en sous-vêtements pour stopper ce “coup de freins au bio”. Voici notamment les points qui font divergences : **les éco-régimes, les propositions divergentes sur le budget vert du second pilier, Les bonnes conditions environnementales (BCAE) qui excluent la diversification dans la rotation des cultures, les plafonnements, la dégressivité et redistribution toujours en débat**

notamment sur la question du ciblage des aides et du règlement OCM. Avec ici les deux points de blocage qui sont la tolérance à l’importation de produits avec résidus de pesticides au-dessus des taux européens et la possibilité pour les interprofessions d’orienter la répartition de valeur entre les différents maillons de la chaîne.

Toutes ces discussions vont forcément impacter les entreprises d’insertion qui sont producteurs de bio, notamment avec l’instauration de l’éco-régime (aide au revenu censée rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs) qui remplacerait le paiement vert. La FNAB estime que les agriculteurs bio pourraient perdre jusqu’à 60% de leurs aides environnementales.

Le ministre se défend en disant qu’il n’y a jamais eu autant d’aides qu’aujourd’hui pour l’installation du bio et que la PAC ne fait pas cavalier seul. Elle est à conjuguer avec d’autres politiques agricoles nationales, notamment : le plan de relance, la Loi EGalim, les politiques face aux aléas climatiques et le « Varenne Agricole de l’eau et du changement climatique » lancé prochainement.

Sources :

[Journal en ligne Terre-net, manifestations des agriculteurs](#)

[France Info région](#) : présentation du PSN

[Banque des territoires](#) : arbitrage de la PAC

[Terre-net : les points durs de la négociation](#)

France info : [Colère des agriculteurs bio](#)

[Pour une autre PAC : Eco-régime](#)

REVUE DE PRESSE

La crise sanitaire du Covid 19 a souligné la nécessité de renforcer la résilience du système alimentaire Français. En septembre 2020, le plan « France relance » annonce une feuille de route pour la

Soutenu par

refondation économique, sociale et écologique du pays. Sur les 100 milliards d'euros, 1,2 milliard est consacré au volet [« transition agricole, alimentation et forêt »](#) sous trois volets :

- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

En effet, en décembre 2020, par exemple un nouvel appel à projet est dédié au service d'une [alimentation saine et locale au cœur des territoires](#) (site de France Relance). 7,5 millions d'euros sont dédiés à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et aux développements de projets entrant dans les enjeux du Programme National pour l'Alimentation.

Le 12 mai 2021, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture annonce [l'ouverture de mesures d'appui aux organisations de producteurs et à leurs associations](#) (OP et AOP). Le dispositif comprend 6 millions d'euros pour financer des formations, du matériel et des prestations de conseil, afin de s'emparer des outils de la loi EGalim et renforcer le pouvoir de négociation des structures au sein des filières alimentaires.

La France a connu en 2021 des périodes de gel, grêle intense et d'autres aléas climatiques variés. Pour y faire face une enveloppe de 70 millions d'euros est prévue en parallèle, pour permettre aux agriculteurs l'acquisition de matériels protégeant les cultures des aléas climatiques. La téléprocédure est ouverte jusqu'au 31 décembre 2022. Vient s'ajouter un épisode de gel très sévère du 6 au 8 avril 2021 subi par dix régions de la métropole. Les cultures viticoles, arboricoles et certaines grandes cultures sont les plus touchées et le [« régime des calamités agricoles »](#) a été déclenché le 12 avril avec [des dispositifs de soutien spécifiques](#).



Restauration

LA REOUVERTURE DES RESTAURANTS ET AIDES MISES EN PLACE

L'heure de la réouverture des restaurants en France a enfin sonné ! Une date tant attendue, chacun a hâte de pouvoir retrouver ses proches autour d'une table ou de profiter d'un déjeuner avec ses collègues. Du côté des restaurants, l'engouement est-il aussi présent ?

Soutenu par

Si le secteur de la restauration est par nature assez résilient, les conséquences de la crise se font ressentir sur le niveau d'emploi. Durablement affecté, le secteur a subi des restrictions allant au-delà du 11 mai 2020 contrairement aux autres activités commerciales. Une étude a été menée par The Fork en interrogeant 594 restaurants français sur l'impact de la crise sanitaire.

Durant cette période, 67% des restaurants interrogés ont eu recours au chômage partiel pour la totalité de leurs collaborateurs. Mais grâce aux aides de l'Etat, seulement 10% d'entre eux ont eu à licencier une partie du personnel. En effet, 91% des restaurateurs ont reçu une aide économique du gouvernement et 58% d'entre eux se disent satisfaits de ce soutien. Pour donner un exemple concret, avant la crise 1 à 2% des établissements fermaient leurs portes, lors des confinements, il n'y a pas eu d'augmentation de ces fermetures.

Une enquête de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) estime tout de même un risque que 15% des entreprises du secteur (34 000 entreprises) déposent le bilan à la reprise, ce qui entraînerait la disparition de 220 000 emplois.

Parallèlement, en ce climat de réouverture, le secteur connaît une forte pénurie de main d'œuvre, renforcée suite à la crise sanitaire. Depuis de nombreuses années la filière des CHR souffre d'une mauvaise image. On compte en moyenne 30 à 50 000 postes non pourvus, le chiffre a aujourd'hui doublé et est estimé à 100 000 postes aujourd'hui.

Afin de préserver le secteur, l'Etat met en place un soutien renforcé pour l'hôtellerie, la restauration, les cafés, le tourisme, l'événementiel, le sport et la culture. Pour pouvoir bénéficier de ces aides les entreprises doivent avoir subi 80% de perte de chiffre d'affaires durant la période de confinement du 15 mars au 15 mai 2020.

Voici les différentes mesures de soutien auxquelles les entreprises peuvent avoir recours :

- Le recours possible à l'activité partielle
- Le fonds de solidarité
- L'exonération de cotisations sociales
- Les modalités de report de la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Les loyers et les redevances d'occupation du domaine public

Pour plus de détails sur les mesures, rendez-vous sur le [site du gouvernement](#).

Bonne nouvelle pour les restaurants d'insertion, la crise sanitaire a transformé la demande des consommateurs qui se tourne vers une alimentation plus raisonnée et équitable. Pour 73% des français, le Covid a eu un impact sur la façon dont ils se nourrissent, en se tournant vers le "fait maison".

L'exergue des préoccupations écologiques, a poussé 15% des restaurants à changer de fournisseurs pour favoriser un sourcing éco-responsable. Et la demande est au rendez-vous, puisque 30% des français achètent maintenant leurs aliments dans des enseignes qui favorisent le développement durable.

La vente à emporter a également été plus que favorisée pendant la période. En passant de 13% avant le premier confinement à 60% en novembre, les restaurateurs n'ont pas pu y échapper. Est-ce une simple tendance liée à la pandémie ? C'est possible, la solution a permis de compenser la fermeture mais seuls 4% des restaurateurs estiment qu'elle a généré des profits.

Sources :

[Juritravail : difficulté des entreprises](#)

[Lejdd : conditions de déconfinement](#)

[Site du gouvernement : mesures de soutien aux restaurants](#)

[Ouest France : le monde d'après](#)

REVUE DE PRESSE

Filière très touchée par la crise sanitaire, l'actualité est dense du côté de la restauration. Sans autre choix que de s'adapter, les restaurants ont fait preuve de créativité et d'agilité. La livraison et la digitalisation ayant le vent en poupe lors de cette pandémie, elles ont donné lieu à de nouveaux modèles de restauration qui ne seront probablement pas seulement de passage pour le secteur.

L'avènement de la livraison a fait croître le concept des « Dark Kitchen ». Le concept fait référence à l'idée d'un restaurant dont la livraison à domicile constitue son unique source de revenus. Moins de loyer, pas de personnel de service, ces « cuisines fantômes » sont un excellent moyen de réduire les frais généraux. Autre avantage, les locaux n'imposent pas de contraintes et si un lancement de marque ne marche pas les restaurants virtuels peuvent changer de menus ou de concept facilement. Le phénomène va-t-il durer ? C'est très probable, le marché est estimé à 2,63 milliards d'euros d'ici 2026, soit quatre fois plus qu'en 2018, pour en savoir plus sur la tendance du phénomène, rendez-vous sur [la revue entreprendre](#) ou sur [le blog du dirigeant](#).



Une autre innovation est en passe de donner une nouvelle dimension à la sécurité du consommateur. Pour répondre à la demande de transparence des consommateurs sur le secteur de l'agro-alimentaire, la blockchain, apparaît comme étant une technologie qui peut révolutionner la traçabilité des produits. Ce nouveau mode de stockage et de transmission des données, permet de rendre les informations immuables et inchangeables par la marque et accessibles à tous. Les grandes enseignes ne perdent pas de temps sur le sujet et lancent des systèmes de vérification de traçabilité aussi bien pour le petit beurre, les saumons ou la nutrition infantile. Pour en savoir plus, le Gouvernement a mis en place une [page dédiée](#) et le site d'Agro média référence un [certain nombre d'initiatives](#).



Mobilité

REVUE DE PRESSE

Les enjeux autour des externalités négatives liées au transport ont donné lieu à une actualité assez riche notamment concernant les mobilités douces.

En réponse à l'essor du e-commerce et de la restauration livrée, favorisés par la crise sanitaire et à son impact sur la pollution de l'air, le Gouvernement souhaite marquer une orientation claire favorable aux mobilités douces et à des flux de marchandises décarbonés. Le Ministère de la Transition écologique a annoncé début mai un plan national afin de développer les livraisons à vélo électrique : « [plan national en faveur de la cyclo-logistique](#) ». Son objectif est la réduction de l'écart financier, existant entre une livraison à vélo et une livraison à véhicule thermique.

Ce plan comprend quatre différents volets de dispositifs destinés aux collectivités dans le cadre des marchés publics de livraison de colis et de colis, ou de la mise à disposition de locaux vacants en cœur de ville. De leur côté et suivant les projets de politiques cyclables portés, les collectivités péri-urbaines peuvent être également concernées par le [programme 2021-2024 AVELO 2 de l'ADEME](#). Des incitations du plan cyclo-logistique sont d'autre part dirigées vers les entreprises afin de leur permettre d'orienter leurs flux vers des solutions vélos, y compris les principaux donneurs d'ordre (La Poste, UPS, DHL), ou de développer des solutions en innovation urbaine et open data (mesure de la pollution, schémas directeurs cyclables, campagnes de communication...). Selon la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, la logistique à vélo est "un coup d'accélérateur pour transformer les modes de livraison en ville".



Numérique

REVUE DE PRESSE

La filière numérique connaît une constante évolution depuis des années et les dimensions réglementaires du secteur ont, sur de nombreux sujets, besoin d'être encore définis.

Afin de garantir la compétitivité française sur le numérique, le gouvernement a mis en place « [la loi pour une république numérique](#) ». Dans les grandes lignes, la loi met l'accent sur trois défis : libérer l'innovation en favorisant la circulation des données publiques, créer un cadre clair quant à la protection des droits des utilisateurs et des données personnelles, ainsi que la garantie de l'accès au numérique pour tous.



Sur cette lancée et dans le cadre des élections régionales et départementales, [de grandes lignes politiques](#) à accentuer par les élus pour se saisir de la question du numérique ont été identifiées par Syntec Numérique et TECH IN.

L'activité numérique à visée personnelle autant que professionnelle, impose une cybersécurité omniprésente pour une transformation efficace et sans danger. Pour en savoir plus, Syntec Numérique a rédigé un [dossier focus](#) et le [CEIDIG publie la deuxième édition du guide « L'Essentiel de la sécurité numérique pour les dirigeants et les dirigeantes »](#).

Du côté de l'intelligence Artificielle (IA), l'Union Européenne propose aujourd'hui [de nouvelles règles](#) visant à mettre en avant le continent comme un pôle mondial de l'IA en renforçant ses investissements

Soutenu par

et innovations tout en complétant les nouvelles règles concernant les machines afin de garantir la sécurité des citoyens.



Propreté

LES CONSEQUENCES PARADOXALES DE LA CRISE DE LA COVID-19

La crise sanitaire a eu un impact fort sur l'activité des entreprises de la propreté, qui se sont retrouvées en première ligne avant, pendant et à la sortie des confinements de 2020. Elles ont dû s'adapter aux protocoles nécessaires à la réouverture de chaque type d'infrastructures (tenues adéquates, utilisation de nouveaux produits virucides...), impliquant un grand travail de planification afin de recruter et affecter des effectifs nécessaires.

Il en résulte que pour les contrats conservés par les entreprises de la propreté, les demandes de prestations ont fréquemment évolué, conformément au [protocole du Ministère du Travail sur le renforcement de la propreté en entreprise](#), qui s'applique depuis le 1^{er} septembre 2020, et [remis à jour au mois de juin 2021](#). La clientèle évolue, proposant de nouveaux contrats notamment sur l'entretien de bases de vie, dans les milieux médicaux (laboratoires, cabinets...) ou le BTP. Le cahier des charges a pu être étoffé d'une désinfection de bureaux quotidienne, d'une augmentation de la fréquence de nettoyage de points de contact, de la mise à disposition de gels hydroalcooliques... Certaines entreprises d'insertion ont intégré les protocoles de désinfection comme une nouvelle prestation au sein de leur offre. C'est le cas de la Régie des Ecrivains, entreprise d'insertion en Grand Est de 160 salariés dont un tiers dans le nettoyage.

La crise de la Covid est une occasion pour le secteur de la propreté d'espérer être revalorisé comme une fonction support incontournable. Elle a accentué le besoin en professionnalisation des métiers et les exigences de garantie, notamment via la formation. Mais à court terme, les structures souhaitent avant tout être reconnues pour leur réactivité et pérenniser leur positionnement sur certains marchés spécifiques.

En effet, si le secteur constitue un maillon clé dans la lutte contre la propagation du virus, il n'a pas été épargné par les pertes de chiffre d'affaires et les baisses d'activité, plus particulièrement dans les interventions en hôtellerie ou industrie.

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) a lancé une enquête auprès des entreprises afin de mettre en lumière l'impact de la Covid sur elles. [L'étude](#), publiée en avril, a montré que 9 entreprises sur 10 ont eu recours au chômage partiel, et que seulement 6% des entreprises estiment avoir une trésorerie suffisante pour contrer la crise. Désormais, la FEP s'apprête à faire un ensemble de propositions aux pouvoirs publics afin de se prémunir contre le risque de pertes d'emplois.

Sources :

[Decisions-achats.fr](https://decisions-achats.fr) : Covid 19 : en première ligne avec les entreprises de la propreté



[Ressources de la FEP](#)

[Francebleu.fr : La nouvelle éco : L'hygiène, ce n'est pas du superflu](#)

[WebTV : Crise sanitaire oblige, le secteur du nettoyage devient indispensable](#)

REVUE DE PRESSE

Quelques innovations du côté des logiciels (français) pourront intéresser des structures de la filière services de propreté qui cherchent à optimiser la gestion de leurs chantiers souvent complexes (clients et locaux hétérogènes, marchés publics, turnover des salariés...).

En mars, l'entreprise héraultaise Penbase, spécialisée dans les applications métiers au départ dans le service à la personne, a lancé un outil dédié au secteur de la propreté, [Dalyoclean](#), permettant une gestion globale de la structure, avec une nouvelle approche économique. La solution aborde l'organisation, le traçage et le suivi de chantiers grâce à une exploitation de systèmes de pointage et un logiciel de planification.

Ces innovations de logiciels répondent à deux enjeux primordiaux pour les entreprises du secteur : la forte polyvalence des agents et la hausse de la demande d'activité chez les professionnels.

En début d'année, la start-up marseillaise [Smart Proposal](#) a lancé une solution permettant aux entreprises de sécurité privée d'automatiser la production d'offre commerciale dans le cadre d'appels d'offres. C'est là aussi un enjeu qui peut être central chez les entreprises d'insertion, qui répondent à des marchés rapides et processés. L'ambition de Smart Proposal est désormais, d'après les informations du [Journal des entreprises](#), d'adapter son modèle à d'autres secteurs de services aux entreprises dont celui de la propreté en premier lieu.



Services aux entreprises

REVUE DE PRESSE

L'actualité que nous avons identifiée en ce qui concerne la filière Services multiples aux entreprises porte sur le développement d'une offre de services de proximité par le groupe La Poste. Dans le cadre de la multiplication de partenariats entre l'entreprise et différents acteurs économiques locaux (organisations de l'économie sociale, office de tourisme, buralistes...), la presse locale normande relaye l'ouverture par le groupe de son 7^{ème} point relais de services en France ([Le Réveil normand, 1er juin 2021](#)).

Il s'agit d'une conciergerie multiservices, installée dans un local de la commune de Chennebrun, dans l'Eure. La structure, dont le personnel est mis à disposition par une association intermédiaire, vise à répondre aux besoins de première nécessité tant des personnes âgées que de citoyens en télétravail.

En Bretagne, en réponse à la fermeture d'un bureau de poste en 2019, le conventionnement de la mairie et de la Poste a également permis de maintenir un offre postale locale au sein d'une conciergerie ([Ouest France, 21 septembre 2019](#)).

Le projet global du groupe est de faire évoluer l'offre postale par des partenariats, « pour mailler le territoire ». Selon les témoignages recueillis dans [un article du Figaro](#), ces nouvelles implantations

Soutenu par



Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle



Ce projet est cofinancé par
le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020

permettent à La Poste de « réinventer son implantation » urbaine et rurale, et de travailler à la rentabilisation des services postaux, impactés par le déclin du courrier.



Service à la personne

REVUE DE PRESSE

En février 2021, une [étude de Olivier Wyman](#) annonce une bonne nouvelle pour l'ensemble de la filière Service à la Personne. La pérennisation du crédit impôt et le versement immédiat permettant de ne payer que 50% pourrait booster le secteur. [Représentant 1,7 million d'emplois, on pourrait s'attendre mécaniquement à une croissance de 20 à 30% du nombre d'heures réalisées qui générerait plus de 250 000 emplois.](#)



Dans le cadre des élections départementales, la Fédération d'entreprises de Services à la Personne et d'Aide à Domicile a mis en ligne un « Pacte Autonomie Domicile », le pacte a pour but de sensibiliser les citoyens et les élus au bien vieillir, afin de défendre une politique départementale ambitieuse, pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de rester plus longtemps chez eux.

Le secteur du service à la personne a fait l'objet d'une [réévaluation des salaires à la hausse](#). Il est estimé une hausse de salaire de 13 à 15% pour l'ensemble des aides à domicile d'ici octobre 2021.

Dans les faits, ce n'est pas réellement le cas, ces annonces ne concernent que les salariés de la branche des associations d'aide à domicile, et non les aides à domicile employées par des entreprises.

Soutenu par

FICHES DE DECRYPTAGE - NOUVELLES FILIERES



En parallèle des groupes de travail proposés sur des nouvelles filières, Viséo a publié 5 fiches de décryptage pour mieux en comprendre leurs enjeux.

Ces fiches sont à destination des adhérents, délégués régionaux et porteurs de projet pour permettre une bonne compréhension des cinq secteurs d'activités suivants : agriculture, restauration, numérique, transport et logistique, Chaque fiche présente, les enjeux des secteurs, un décryptage des tendances, des chiffres clés, une cartographie des acteurs et des exemples d'initiatives.

[En savoir plus](#)

BIODECHETS ET DECHETS DU BATIMENT – GUIDE DES AIDES



Le 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 30 milliards d'euros, pour investir dans les filières vertes. 500 Millions d'euros ont été fléchés sur les projets en matière d'économie circulaire et ajoutés au fonds dédié de l'ADEME. Depuis l'automne 2020, ces financements se sont mis progressivement en place. En 2021, plusieurs dispositifs ambitieux voient le jour pour soutenir des projets, en particulier, ceux concernant les déchets du bâtiment et les

biodéchets. Pour mieux connaître ces aides la fédération a publié un guide des aides du Plan de relance consacrées aux déchets du bâtiment et un autre pour les biodéchets.

[En savoir plus](#)

Soutenu par

En savoir + :

g.labbe@lesentreprisesdinsertion.org / 01 53 27 34 89

m.benoist@lesentreprisesdinsertion.org / 06 71 18 95 19

l.achddou@lesentreprisesdinsertion.org / 06 19 80 45 37